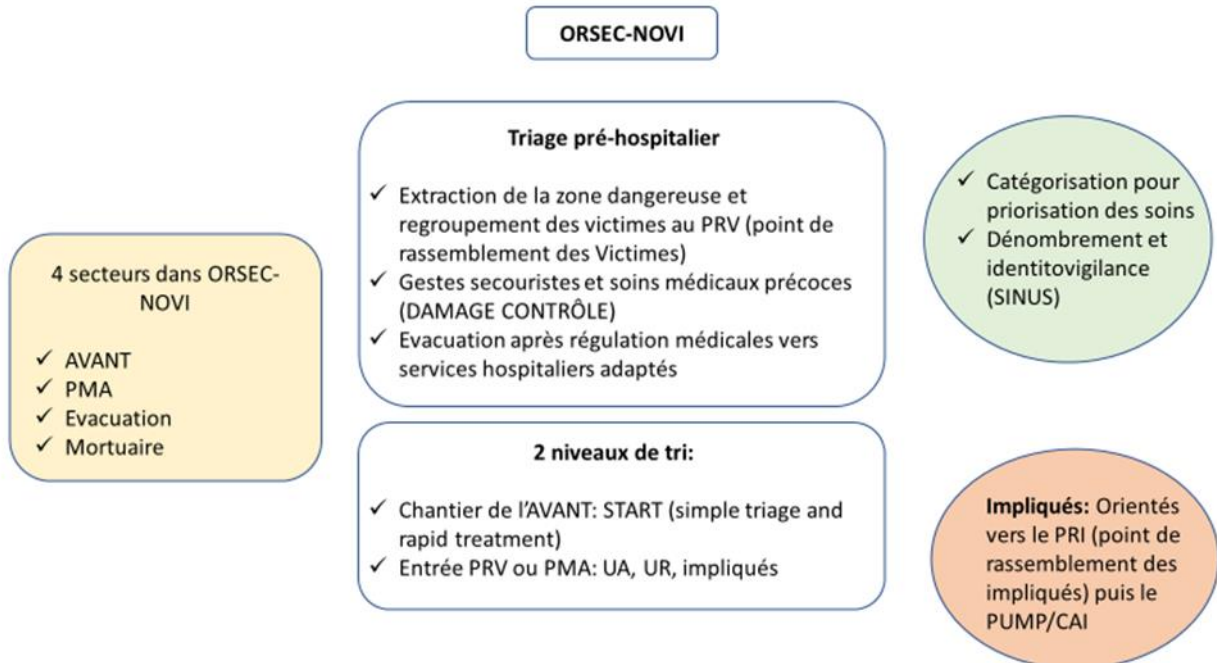
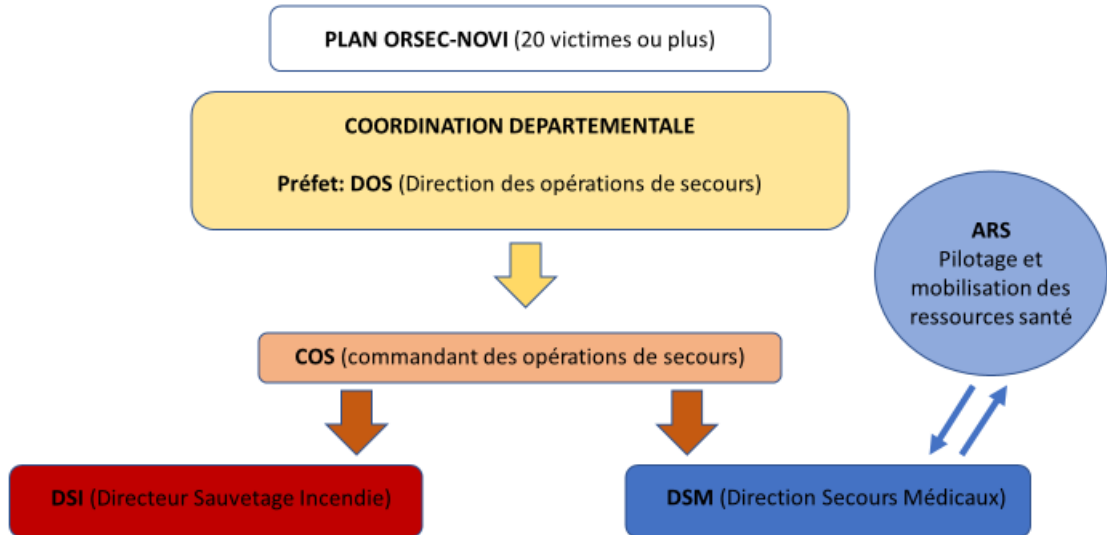


# CAI : CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUES



- ✓ Lieu sûr
- ✓ Pas sur lieu de l'Événement
- ✓ Accessible
- ✓ Permettant une gestion fluide des impliqués
- ✓ Hors de vue du dépôt mortuaire

CAI: ferme à la fin des opérations de secours

### CAI (Centre d'Accueil des Impliqués)

Mise en place décidée par le COS  
En lien avec le DSM et le COPG (commandant des opérations police et gendarmerie)

- ✓ Orientation après tri au PRV ou PRI
- ✓ Arrivées spontanées

**Acteurs présents au CAI:**

- ✓ PUMP
- ✓ Associations agréées de sécurité civile ou SDIS
- ✓ Police Judiciaire

**Importance de la communication et du fléchage**

### Acteurs du CAI

**PUMP**

- ✓ Secrétariat d'entrée et de sortie (SIVIC)
- ✓ Espace d'attente
- ✓ Espaces de consultation:
  - Individuel
  - Groupe
- ✓ Prévoir un espace pour les enfants

**Coordinateur du PUMP**

- ✓ Personnel de la CUMP (permanent ou volontaire)
- ✓ Organise et coordonne le CAI
- ✓ Lien avec autres intervenants:
  - DSM
  - Association secouristes
  - Police
  - SDIS

**CUMP Zonale** : Rôle de coordination générale des différents PUMP

**Associations de secouristes agréées ministère intérieur:** Croix Rouge/ Protection Civile:

- ✓ Soutien logistique
- ✓ Première mission d'accueil, d'écoute et réconfort

**Police Judiciaire**

- ✓ Identification
- ✓ Audition des impliqués/ témoins